



ACHPR

African Commission on
Human and Peoples' Rights

Human Rights our
Collective Responsibility

Réf: ACHPR/STC/OBSREQ/ 1160/2024 (g)
Date: 06 novembre 2024

Association Congolaise Contre l'impunité et pour le développement (ACOCID)

Siège Social: 5D, avenue Tchad, C/Gombe-Kinshasa
B.P 7085 Kinshasa,

République Démocratique du Congo

Tel: +243843115033 ; +243816519906

Email: tshimbalangaconstant@gmail.com ; acocid12@gmail.com

Cher Monsieur/Madame,

RE : Demande de statut d'observateur

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission), au cours de sa 79ème session ordinaire, tenue du 14 Mai au 03 Juin 2024 en format hybride à Banjul, la Gambie, a examiné votre demande et a accordé le statut d'observateur à votre organisation, **Association Congolaise Contre l'impunité et pour le développement**, sous le numéro de référence OBS.577. Dorénavant, votre correspondance avec le Secrétariat de la Commission devra porter ce numéro de référence.

Veillez noter que la **Résolution sur les critères d'octroi et de maintien du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales travaillant sur les droits de l'homme et des peuples en Afrique (ACHPR/Res. 572 (LXXVII) 2023)**, adoptée lors de la 77ème session ordinaire tenue en novembre 2023, stipule que toutes les ONG ayant le statut d'observateur auprès de la Commission " doivent présenter leurs rapports d'activités à la Commission tous les deux ans " à compter de la date d'octroi du statut d'observateur. Par conséquent, votre premier rapport d'activité à la Commission doit être soumis en Octobre 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Mme Abiola Idowu-Ojo
Secrétaire exécutive

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples



mys/AIO

The African Commission on Human and Peoples' Rights
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, West Coast Region
Phone: (220) 230 4361 Fax: (220) 441 05 04
Email: au-banjul@africa-union.org